



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0322

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement médical et l'aide humanitaire au Cambodge (ADMAHC) pour le projet de mise en place de 254 latrines et 5 toilettes publiques dans la Commune rurale de Phteas Kandal - Cambodge**

service : **Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller Barge**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

**Présents :** MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustau, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

**Absents excusés :** Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

**Absents non excusés :** Mme Beautemps.

**Conseil de communauté du 15 septembre 2014****Délibération n° 2014-0322**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement médical et l'aide humanitaire au Cambodge (ADMAHC) pour le projet de mise en place de 254 latrines et 5 toilettes publiques dans la Commune rurale de Phteas Kandal - Cambodge**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, le Conseil de communauté a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est, aujourd'hui, financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

L'Association pour le développement médical et l'aide humanitaire au Cambodge (ADMAHC) intervient, depuis 2001, au Cambodge, auprès de l'université de médecine et des sciences de santé et des hôpitaux de Phnom Penh, pour former et encadrer des étudiants et des jeunes médecins.

Dans les années 1970 et 1980, le Cambodge a traversé une longue guerre meurtrière et dévastatrice en hommes et en infrastructures. La reconstruction du pays porte l'effort, principalement, sur l'agriculture, l'énergie, l'eau, les infrastructures de communication, l'éducation et la santé. Au Cambodge, en milieu rural, moins de 20% de la population a accès à un assainissement adéquat et 65 % à l'eau. Beaucoup de logements ruraux ne disposent pas d'installations d'assainissement de base. Chez les particuliers ou à l'école, les toilettes sont souvent absentes tout comme le savon pour se laver les mains. L'accès à un assainissement de qualité est une condition nécessaire pour garantir la dignité de la population et contribuer à l'amélioration de la santé des villageois.

Le projet présenté par l'ADMAHC se situe dans le village de Phteas Kandal au nord-est du Cambodge, à 45 kilomètres de la capitale Phnom Penh. Il s'agit d'un projet d'assainissement comprenant la construction de 254 latrines et 5 toilettes publiques.

**a) - Objectifs**

Les objectifs généraux du projet sont de contribuer à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie général de la population locale ainsi que de prévenir et réduire le risque d'infections et de pathologies liées au manque d'hygiène sanitaire par la mise en place d'un système d'assainissement de base. Le projet vise à renforcer les capacités des acteurs locaux dans la mise en place d'un système d'hygiène et d'assainissement de base et promouvoir l'hygiène familiale et la salubrité sur le territoire communal.

**b) - Compte-rendu des actions réalisées en 2009 et 2012**

Par délibération n° 2009-1049 du 2 novembre 2009, le Conseil de communauté a attribué une subvention d'un montant de 30 000 € au profit de l'ADMAHC pour le projet d'alimentation en eau potable pour le village de Phteas Kandal au Cambodge.

Ce projet a permis la réalisation d'un système de pompage d'eau dans le Mékong et d'une station de traitement avec aération, floculation, décantation, et filtration. 100 mètres cubes d'eau sont traités par jour pour l'usage courant dont 10 mètres cubes sont rendus potables par rayons ultra-violet pour 5 000 bénéficiaires du projet.

Par délibération n° 2012-2862 du 19 mars 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention d'un montant de 40 000 € au profit de l'ADMAHC pour le projet d'approvisionnement en eau potable du village de Baray au Cambodge.

Le projet a consisté à construire une station de pompage, une station de traitement d'eau (185 mètres cubes par jour pour usage courant) et d'une potabilisation de 17 mètres cubes d'eau par jour par procédé ultraviolet pour la consommation. En parallèle, 226 latrines privées ont été financées. Ce projet a bénéficié aux 8 232 habitants du village de Baray.

**c) - Bilan**

Les rapports remis par l'association sur ces 2 projets ont donné entière satisfaction.

La relation de partenariat entre l'ADMAHC et ses partenaires cambodgiens se solidifie progressivement, encouragée par les résultats positifs des 2 projets menés à Phteas Kandal et à Baray. Sur les 2 projets, les bénéficiaires se sont fortement mobilisés permettant de dépasser les objectifs initiaux fixés pour chacun des projets.

Suite au succès du projet d'eau potable réalisé à Phteas Kandal et aux 1ères expériences d'assainissement menées à Baray, les autorités locales de Phteas Kandal se sont à nouveau rapprochées de l'ADMAHC pour initier un projet sur l'assainissement car le système d'assainissement communal est inexistant.

**d) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel**

L'installation des latrines est répartie dans 2 secteurs :

- en milieux collectifs : dans les écoles (3 toilettes) et pagodes (2 toilettes),
- en milieu familial : 254 latrines avec l'équipement de fosses individuelles.

Le Maire et le comité exécutif de l'association ont présenté plusieurs modèles de latrines aux habitants qui ont souhaité disposer d'une grande latrine de 1 mètre 1 x 1 mètre 50 x 2 mètres de haut avec douche.

Les bénéficiaires du projet seront les 7 000 habitants du village de Phteas Kandal, ils suivront des séances d'information, de sensibilisation et de formation.

Le projet est évalué à un total de 90 924 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 55 000 €.

Lors de sa séance du 11 juin 2014, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 37 000 €, Veolia eau apportant 18 000 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 19 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 37 000 € au profit de l'Association pour le développement médical et l'aide humanitaire au Cambodge (ADMAHC) dans le cadre de la mise en place de 254 latrines et 5 toilettes publiques dans la Commune rurale de Phteas Kandal au Cambodge pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'ADMAHC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

##### 2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

**3° - Le montant** à payer sera imputé à hauteur de 37 000 € sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2014 - compte 6742 - opération n° 2P02O2186.

**4° - La recette** correspondante à hauteur de 19 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2014 - compte 748 - opération n° 2P02O2186.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.**